



Municipalité de Bretonnières
Aux membres du Conseil Général
1329 Bretonnières

Bretonnières, le 23 mai 2025

Préavis municipal no 6/2025 pour le Conseil général du 11 juin 2025 Réfection appartement du collège au 1^{er} étage.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

La Municipalité soumet à l'approbation du Conseil général le présent préavis relatif à la réfection de l'appartement du collège au 1^{er} étage.

M. et Mme Pelet, actuels locataires de ce logement, ont informé la Municipalité de leur départ prévu à l'automne 2025. À cette occasion, ils nous ont signalé la nécessité d'effectuer plusieurs travaux de rénovation.

Il est important de noter qu'aucun travail de rénovation conséquent n'a été entrepris dans ce logement depuis plus de quinze ans. La situation actuelle justifie donc une remise à niveau complète afin de préserver la qualité du parc immobilier communal et de répondre aux exigences de sécurité.

Afin d'évaluer l'ampleur et le coût des interventions à réaliser, la Municipalité a mandaté l'entreprise DirTech, qui a établi la liste des travaux suivants :

- remise en état des crochets des volets
- mise à niveau de l'installation électrique
- contrôle de l'installation du chauffage et changement de quelques vannes thermostatiques
- installation d'une turbinette hygrométrique au plafond de la salle de bains, y compris percement plafond jusqu'au gâletas
- remplacement de la batterie de la baignoire et pose d'une nouvelle pharmacie
- remplacement du four et divers travaux sur l'agencement actuel
- pose de garde-corps aux fenêtres pour mise aux normes
- remplacement de la porte et du cadre de la salle de bains

- remise en état du carrelage dans la zone couloir et réfection des joints silicones
- repose du seuil de la chambre 2 et selon état des lieux de sortie voir s'il est nécessaire de remplacer les parquets flottants
- réfection de la peinture sur tous les murs du logement

Le montant évalué pour ses travaux s'élève à CHF 63'200.-.

FINANCEMENT

Le financement de cet achat sera assuré par la trésorerie courante avec un amortissement selon les normes en vigueur.

CONCLUSIONS

Ce préavis a été inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 11 juin 2025 et a été soumis à l'examen de la commission de gestion et des finances.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir :

1. **Accepter les travaux de remise en état de l'appartement du collègue au 1^{er} étage pour un montant de CHF 63'200.-.**

La Municipalité

Le Syndic
Pierre-Daniel Collomb



La Secrétaire
Sandrine Falcy

